

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CHARTRES - 2801 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 07/08/2025 - B2025/006722 - 2020 B 00983 - 890 618 150 - 2AGC
RENOVATION

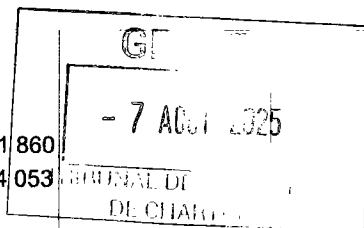
Bilan Simplifié

2AGC RENOVATION

Certifié conforme à Purgina
QBR

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 24/07/25
Devise d'édition EURO

ACTIF	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Exercice précédent
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	22 288	16 323	5 965	9 344
Immobilisations financières	45		45	45
ACTIF IMMOBILISÉ	22 333	16 323	6 010	9 389
Stocks de mat. premières et approv.				
Stocks de marchandises				
Avances et acompt. versés sur comm.				
Créances clients et comptes rattachés	11 860		11 860	27 690
Autres créances	24 053		24 053	29 777
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilité	474		474	21 399
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	36 387		36 387	78 866
TOTAL GÉNÉRAL	58 720	16 323	42 397	88 255



PASSIF	Montant net	Exercice précédent
Capital social ou individuel	2 200	2 200
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	220	220
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	39 087	18 154
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(34 437)	20 933
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	7 070	41 507

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Emprunts et dettes assimilées	1 317	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	5 420	13 731
Dettes fiscales et sociales	23 354	31 703
Comptes courants d'associés		
Autres dettes	5 236	1 315
Produits constatés d'avance		
DETTES	35 327	46 749

TOTAL GÉNÉRAL	42 397	88 255
----------------------	---------------	---------------

Bilan Synthétique

2AGC RENOVATION

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 24/07/25
Devise d'édition EURO

ACTIF	31/12/2024	%	31/12/2023	%
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	5 965	14,07	9 344	10,59
Immobilisations financières	45	0,11	45	0,05
ACTIF IMMOBILISÉ	6 010	14,18	9 389	10,64
Stocks				
Créances	35 913	84,71	57 467	65,11
Disponibilités	474	1,12	21 399	24,25
ACTIF CIRCULANT	36 387	85,82	78 866	89,36
Comptes de régularisation				
TOTAL ACTIF	42 397	100	88 255	100
PASSIF	31/12/2024	%	31/12/2023	%
Capital social ou individuel	2 200	11,55	2 200	3,89
Résultat de l'exercice	(34 437)	-180,83	20 933	37,01
Autres capitaux propres	39 307	206,41	18 374	32,49
CAPITAUX PROPRES	7 070	37,12	41 507	73,39
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes financières	1 317	6,92		
Autres dettes	10 656	55,96	15 046	26,61
DETTES	11 973	62,88	15 046	26,61
Comptes de régularisation				
TOTAL PASSIF	19 043	100	56 552	100

Compte de Résultat Simplifié

2AGC RENOVATION

Période du 01/01/24 au 31/12/24
 Edition du 24/07/25
 Devise d'édition EURO

RÉSULTAT COMPTABLE	Export	Montant	Exercice précédent
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services		258 454	435 726
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits			
PRODUIT D'EXPLOITATION		258 454	435 726
Achat de marchandises [y compris droits de douane]			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et approvisionnements		86 609	171 704
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]		79	
Autres charges externes		41 042	105 274
Impôts, taxes et versements assimilés		1 575	1 076
Rémunérations du personnel		106 812	83 824
Charges sociales		52 057	44 830
Dotations aux amortissements		4 104	4 690
Dotations aux provisions			
Autres charges			
CHARGES D'EXPLOITATION		292 277	411 398
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(33 824)	24 328
Produits financiers			
Produits exceptionnels		69	349
Charges financières			
Charges exceptionnelles		682	50
Impôts sur les bénéfices			3 694
BÉNÉFICE OU PERTE		(34 437)	20 933
RÉSULTAT FISCAL		Réintégrations	Déductions
Rémunérations et avantages personnels non déductibles			
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles			
Provisions non déductibles			
Impôts et taxes non déductibles			
Réintégrations diverses			
Abattement sur le bénéfice			
Déductions diverses			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		(34 437)	
Déficit de l'exercice reporté en arrière			
Déficit antérieurs reportables			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		(34 437)	

Immobilisations - Amortissements

2AGC RENOVATION

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 24/07/25
Devise d'édition EURO

IMMOBILISATIONS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel	8 259	724		8 983
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport	10 500			10 500
Autres immobilisations corporelles	2 805			2 805
Immobilisations financières	45			45
TOTAL GÉNÉRAL	21 609	724		22 333

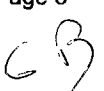
AMORTISSEMENTS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques et outillage industriel	3 233	640		3 873
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport	8 186	2 888		11 074
Autres immobilisations corporelles	801	576		1 376
TOTAL GÉNÉRAL	12 219	4 104		16 323

Relevé des Provisions - Amortissements dérogatoires

2AGC RENOVATION

Période du 01/01/24 au 31/12/24
 Edition du 24/07/25
 Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				
Prov. pour dépréciation sur immo.				
Prov. pour dépréc./stocks et en cours				
Prov. pour dépréciation sur clients et comptes rattachés				
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
TOTAL GÉNÉRAL				

2AGC RENOVATION SAS

Société par Action Simplifiée au capital de 2200 €
Siège social : 2 rue Percheronne
28000 CHARTRES
RCS Chartres 890 618 150 – SIRET N° 89061815000019
Code APE: 4120A

PROCES-VERBAL
De l'Assemblée Générale Ordinaire
En date du 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Et trente juin à dix-sept heures,

Les associés de l'entreprise 2AGC RENOVATION Société par Action Simplifiée au capital de 2 200 € immatriculée au RCS de Chartres sous le numéro 890618150, se sont réunis au siège social sis 2 rue Percheronne, 28000 Chartres en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par la présidence.

Sont présents :

Monsieur GIZA Bogdan	Propriétaire1 980 actions
Madame LE VAILLANT Carole	Propriétaire de..... ..220 actions

Soit le total des actions présentes ou représentées formant l'intégralité du capital social divisé en 2200 actions de 1 € chacune pour une somme de 2.200 €.

L'assemblée est présidée par Monsieur GIZA Bogdan en qualité de Président qui constate que les associés présents représentent la totalité du capital.

En conséquence, Monsieur le Président déclare l'assemblée régulièrement constituée pour valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Monsieur le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Le rapport de gestion de la présidence de l'exercice du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024
- Approbation des comptes de la période close le 31 décembre 2024
- Affectation des résultats
- Quitus à la gérance
- Approbation et révision de la rémunération du président
- Question diverse

Monsieur le Président dépose sur le bureau :

- Les statuts de la société
- L'Inventaire
- Le bilan, le compte de résultats et l'annexe au 31 décembre 2024
- Le rapport de la gérance sur les conventions réglementées
- Le rapport de la gérance sur les opérations dudit exercice
- L'Ordre du jour de l'Assemblée
- Le texte des résolutions proposées

Monsieur le Président rappelle que les associés ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi.

Les associés présents lui donnent acte de cette déclaration.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport de gérance.

Cette lecture achevée, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Puis personne ne demandant plus la parole, elle met successivement aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur la bonne marche la société au cours de l'exercice du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024 approuve les comptes et le bilan dudit période, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des associés constate que les comptes de de l'exercice du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024, se soldent par une perte de 34.437 €.

Décide d'affecter ladite somme de la manière suivante :

Au compte « **report à nouveau** », la somme de 34.437€

Après affectation, les capitaux propres se montent à **41.507€** et se répartissent comme suit :

♦ Capital social	2.200 €
♦ Réserve légale	220 €
♦ Report à nouveau	4.650.00 €
♦ Total des Capitaux propres	7.070.00 €

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Dividendes antérieurement distribués

Selon les dispositions de l'article 243 bis du CG.I., je vous rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre de trois derniers 'exercices.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des associés donne quitus à la présidence, pour sa gestion au cours de l'exercice 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des associés approuve la rémunération brute du gérant Monsieur GIZA Bogdan, qui s'est élevée à 38.461 € au titre de l'année 2024

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale Ordinaire des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les conventions réglementées par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, approuve ledit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

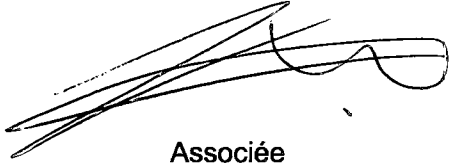
L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-sept heure trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.


L'Associé
Monsieur GIZA Bogdan


Associée
Madame LE VAILLANT Carole